



AU FIL DE L'EAU

ACTUALITÉS DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Edito

Jean-Paul Doron, Président de l'Ufblb

A l'aune d'une nouvelle année, souhaitons, espérons et aspirons à des jours meilleurs !

A l'intérieur de ce nouveau numéro

- Page 1** : Edito
- Page 2** : En direct du comité de bassin
- Page 4** : Révision terminée pour le 11^e programme
- Page 5** : Focus sur l'agriculture
- Page 6** : 11^e édition des Trophées de l'eau
- Page 7** : En Vienne aussi, on communique !
- Page 8** : En immersion sur le bassin de l'Eure
- Page 10** : Veille technique et réglementaire

Après un report d'une année, le réseau des structures associatives de la pêche de loisir renouvelle ses responsables, à tous les niveaux. Nos AAPPMA locales ont transmis aux services de l'Etat les listes des nouveaux conseils d'administrations qui prendront leurs fonctions au 1^{er} janvier 2022, pour une période de 5 ans. Puis au printemps, ce sera au tour de nos fédérations départementales, pour finir avant la fin juin avec le renouvellement du conseil d'administration de la fédération nationale. Certains administrateurs ont œuvré pendant plusieurs années à mes côtés. Ils laisseront leur place à une nouvelle génération de bénévoles et élus associatifs. C'est l'occasion pour moi de les remercier très chaleureusement de leur implication, de leur engagement et de leur soutien actif. C'est aussi l'occasion de féliciter, d'encourager et d'assurer de notre soutien leurs successeurs, pour leur engagement à venir en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Au comité de bassin, un renouvellement important des membres a eu lieu suite aux élections départementales et régionales. Le Président sortant a été renouvelé dans ses fonctions à la tête du comité de bassin Loire-Bretagne. Si les Hommes changent, les problématiques demeurent. Aux pressions identifiées depuis de nombreuses années, la mise en œuvre des solutions n'est toujours pas une évidence, ou pire, comme nous l'avons constaté cet été avec une nouvelle remise en cause de la restauration de la continuité écologique, en faveur de l'artificialisation de nos milieux naturels par la loi Climat & Résilience. Les enjeux autour de la ressource en eau sont de plus en plus considérés dans les politiques publiques, mais les déséquilibres, de plus en plus importants, creusent toujours plus, le fossé entre usagers. Ajoutons à cela le constat partagé par la Cour des comptes européenne sur l'inefficacité des politiques de l'UE pour encourager des économies d'eau dans l'agriculture ou encore la réduction des pollutions et nous ne pouvons que nous interroger encore plus sur les réelles ambitions concernant la gestion de l'eau.

Les cours d'eau français ont besoin plus qu'avant de pêcheurs militants, engagés et mobilisés ! #sauvonsnosrivieres



Votre carte de pêche 2022

disponible dès le 15 décembre 2021

sur cartedepeche.fr



En direct du comité de bassin

Les élections au comité de bassin



« C'est ensemble que nous construisons un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ambitieux. »

Thierry Burlot, président sortant a été réélu à la présidence du comité de bassin Loire-Bretagne. Dynamique et ambitieux, il souhaite continuer sur la lancée du premier mandat pour travailler avec l'ensemble des acteurs.

Vous pouvez retrouver son interview sur :
<https://www.youtube.com/watch?v=BLp7q9qkyrY>

Trois vice-président(e)s ont été élus pour épauler Thierry BURLLOT :

* **Jean-Paul Doron**, représentant les structures associatives de la pêche de loisir, siège au titre du collège des usagers non économiques.

* **Irène Félix**, présidente de la communauté d'agglomération de Bourges (Bourges Plus) a été élue vice-présidente du comité de bassin.

* **Yoann Méry**, industriel, directeur de la Coopération Agricole Ouest, le syndicat professionnel des coopératives agricoles et agroalimentaires de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie) a été élu vice-président du collège des usagers économiques.

Concernant les élections au conseil d'administration de l'agence de l'eau, trois représentants des collectivités territoriales ont été désignés : **Lydie Bernard**, 3^e vice-présidente

du conseil régional des Pays de la Loire, Présidente de la commission Agriculture, agroalimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer, **Jean-François Bridet**, 8^e vice-président du conseil régional Centre-Val de Loire, délégué à la Biodiversité, aux parcs naturels régionaux, à la Loire et rivières, à l'eau, à l'air et à la condition animale, et **Nathalie Rousset**, conseillère départementale de Haute-Loire.

Pour finir, des élections se sont également déroulées pour les commissions thématiques et territoriales :

Philippe Albert, maire de Vausseroux (Deux-Sèvres) devient le président de la commission mixte « Programme ».

3 nouveaux représentants ont été désignés à la commission relative aux milieux naturels :

* **Mathieu Labrousse**, conseiller régional, chargé de la biodiversité, eau, littoral, transition écologique au conseil régional Nouvelle-Aquitaine, et président de l'association régionale des fédérations de pêche Nouvelle-Aquitaine.

* **Didier Brugère**, 11^e vice-président du conseil départemental du Cher, en charge de l'environnement et de l'eau.

* **Jean-Louis Ledoux**, 10^e vice-président du conseil départemental de la Vienne, en charge de l'agriculture et de la ruralité.

Pour information :

* **Nathalie Rousset** devient présidente de la commission territoriale Allier-Loire amont

* **Jean-François Mary**, président de Redon Agglomération, maire d'Allaire (Morbihan) et Président de l'EPTB Vilaine devient le président de la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons

* **Jean-Louis Ledoux**, le président de la commission territoriale Vienne et Creuse.



L'eau vous consulte ! C'est l'heure du bilan

La consultation sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE) et de plan de gestion des risques inondations (PGRI) 2022-2027 s'est déroulée cette année et les résultats sont maintenant disponibles.

« Plus de 4 000 avis ont été exprimés. »

Dans le détail, 339 acteurs ont donné leur avis et 3 647 avis de particuliers ont été reçus dont 2 268 réponses au questionnaire. Sur ce dernier public de répondants :

6 sur 10 considèrent que les projets de Sdage et de PGRI apparaissent « assez bien adapté » pour répondre aux enjeux du bassin Loire-Bretagne.

8 personnes sur 10 pensent qu'il est nécessaire de mieux intégrer les enjeux liés à l'eau et aux inondations dans les politiques publiques : urbanisme, aménagement du territoire, habitat, politique agricole commune ou encore les politiques environnementales et de gestion des milieux naturels. Les autres politiques économique, de développement durable, industrielle et commerciale, d'éducation, ou énergétique sont moins fréquemment citées.

Plus de 2/3 des répondants formulent des propositions, remarques ou recommandations. Les plus fréquentes concernent la qualité de l'eau avec des propositions principalement adressées au monde agricole. Les avis des acteurs sont en cours d'analyse.

A savoir : l'ensemble des avis émis par les acteurs (collectivités, associations, chambres consulaires, syndicats...) ou groupes d'acteurs (compte rendus de débats publics, jurys citoyens) sont toujours en cours d'analyse. Des modifications aux projets sont en discussion pour une adoption définitive au premier trimestre 2022.



SDAGE 2022-2027 : petit rappel des enjeux :

- * Garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures,
- * Préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer, partager la ressource disponible et adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses,
- * S'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain et mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace.



Révision terminée pour le 11^e programme

Le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne définit le cadre d'éligibilité des actions aux aides de l'agence de l'eau. Il dispose d'un volet « redevance » permettant de financer le volet « actions ».

Durée du **programme** 6 années
(2019-2024)

Révision à mi-parcours

6 orientations :

- * Conserver les deux enjeux prioritaires (atteinte du bon état / solidarité)
- * Prendre en compte le contexte économique incertain et le besoin d'expérimenter (recourir à des appels à projets)
- * Mieux prendre en compte l'enjeu quantitatif
- * Conserver un niveau de recettes (redevances) à la hauteur du plafond les encadrant
 - * Rééquilibrer entre domaines et lignes
 - * Encourager la mutualisation et la structuration des compétences

Certains principes de révision étaient déjà actés dans le document d'origine, d'autres ont été définis ultérieurement par le gouvernement dans une lettre de cadrage au mois d'août 2021 et par le comité de bassin afin de corriger certains écarts observés lors des 3 premières années.

C'est notamment le cas du volet « redevance » dont l'état des lieux met en évidence des écarts inter-agence mais surtout entre assiettes prévisionnelles et réalisées de l'ordre de -16 M€ ; nécessitant donc un ajustement du niveau de recette des redevances. Parmi différents scénarios, celui retenu illustre malheureusement le constat dressé par la cour des comptes européenne sur l'application du principe pollueur-payeur publié en juillet, à savoir que :
- les ménages de l'UE paient généralement la majeure partie du coût des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, alors qu'ils ne consomment que 10 % de l'eau,
- l'agriculture, qui est le secteur qui exerce la pression la plus forte sur les ressources en eau douce renouvelables, est également celui dont la contribution est la plus faible.

- pour de nombreuses entreprises, le prix de l'eau n'englobe pas la totalité des coûts générés par les polluants qu'elles rejettent dans l'eau. Il n'est pas prévu d'évolution concernant la redevance pour protection du milieu aquatique incluse dans les cartes de pêche. Cette redevance reste stable entre 2019 et 2024, affichant 8,80 € (à 88 % du taux plafond) pour une carte annuelle ; 3,80 € (à 95 % du taux plafond) pour une carte hebdomadaire ; 1 € (100 % du taux plafond) pour une carte journalière et 20 € (100 % du taux plafond) pour le supplément « salmonidés mi-grateurs ».

Concernant le volet « action », il apparaît également un sous-engagement sur la période 2019-2021, lié au cadre plus contraignant du 11^e programme d'intervention mais aussi au contexte sanitaire des deux dernières années. Cependant, contrairement à la révision du 10^e programme d'intervention, le scénario d'augmentation des taux d'aide n'a pas été retenu. Ce sont des appels à projets qui seront mis en place. Quant aux fiches actions utilisées le plus couramment par les FDAAPPMA, elles font l'objet de modifications mineures ne remettant pas en cause les modalités d'aides.

La restauration de la continuité écologique devrait toutefois être impactée de manière significative, non pas du fait de la révision du 11^e programme mais des conséquences de la loi Climat et Résilience sur les obstacles situés en cours d'eau classés liste 2 au titre du L.214-17 du code de l'environnement.



Focus sur l'agriculture

Le Varenne agricole et de l'adaptation au changement climatique

Engagé le 28 mai dernier, le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique représente un grand projet d'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

La hausse des températures, les sécheresses, le gel ou encore les fortes pluies, sont de plus en plus fréquents et impactent déjà toutes les branches de l'agriculture. L'idée de ces travaux est d'identifier des solutions pour permettre l'adaptation et la protection des agriculteurs face à ces aléas. Plusieurs thématiques sont donc abordées par le Varenne agricole. La première évoque les crises qui peuvent survenir suite à des événements climatiques. Les deux autres, permettent de mobiliser les filières agricoles et les chambres d'agriculture pour s'engager durablement vers des stratégies d'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, il convient que le monde agricole adopte une vision raisonnée des besoins et de l'accès à l'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

Renforcer la résilience du monde agricole et le doter d'outils d'anticipation et de protection en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, voilà les ambitions de ce Varenne agricole qui fait suite aux récentes Assises de l'eau.

Sur cette vaste question, le comité de bassin Loire-Bretagne a donc contribué aux travaux afin d'aider à construire un plan d'action par sous-bassins et d'actualiser avant fin 2023, son plan d'adaptation au changement climatique. Pour construire sa contribution, les membres se sont notamment appuyés sur les actions déjà engagées ainsi que sur les remontées des acteurs du bassin.



L'agriculture encore pointée du doigt par la Cour des comptes européenne

Selon le récent rapport publié en septembre dernier, les politiques de l'Union européenne (UE) n'empêchent pas les agriculteurs de consommer trop d'eau et plus globalement, l'UE ne permet pas de garantir une utilisation durable de l'eau par les agriculteurs. Le rapport pointe les trop nombreuses dérogations accordées aux agriculteurs ainsi qu'une politique agricole commune qui encourage encore trop souvent à « consommer plus qu'à consommer mieux. »

En tant que grands consommateurs d'eau douce (1/4 des captages d'eau dans l'UE), l'agriculture a aussi une incidence forte sur la qualité de l'eau. Malgré la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 et une politique agricole commune (PAC) qui propose des outils visant à réduire les pressions sur les ressources en eau, force est de constater que les changements ne sont pas significatifs. Selon Mme Joëlle Elvinger, responsable du rapport, les dépenses que l'UE a consacrées à l'Agriculture sur la période 2014-2020 ne l'ont donc pas rendue plus respectueuse du climat. « L'eau est une ressource limitée, et l'avenir de l'agriculture de l'UE dépend dans une large mesure de la capacité des agriculteurs à l'utiliser de manière rationnelle et durable ! » Elle pointe des financements moindres pour le développement de méthodes de précision consistant à adapter l'application d'engrais aux besoins des cultures. Elle regrette également le soutien de la PAC sur des pratiques climaticides avec notamment des cultures sur des tourbières asséchées alors que dans le même temps, les mesures de séquestration du carbone telles que le boisement, l'agroforesterie et la conversion de terres arables en prairies n'a pas augmenté. Il faut espérer que ce constat permettra d'aboutir à une prise en compte des enjeux climatiques dans la nouvelle PAC.



11^e édition des Trophées de l'eau



Les Trophées récompensent des actions exemplaires pour apporter des solutions aux problèmes de l'eau : pollutions, gaspillages, rivières dégradées, etc. L'objectif est de promouvoir les bonnes pratiques et inspirer des projets similaires pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Zoom sur la suppression de deux seuils sur la Gorre

Catégorie : « **Restaurer les cours d'eau, les zones humides et leur biodiversité** »

Maître d'ouvrage : Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) - Haute-Vienne – 87

Objectif : effacement de deux seuils de moulin
Rivière : La Gorre

Montant de l'opération : **100 530 euros**

En partenariat avec la Fédération de Pêche de de Protection du milieu aquatique de la Haute-Vienne (FDAAPPMA87), le SABV a mené une action de restauration de la continuité écologique de la rivière Gorre avec l'effacement de deux seuils dans le département de la Haute-Vienne : le moulin de Limont et l'ancienne retenue d'eau potable du Pont-Gorre. Après une étude de faisabilité en 2013, les travaux se concentrent sur 12 ouvrages problématiques avec la volonté d'effacer les seuils, de les araser ou de les aménager.

« Les travaux ont pu être réalisés grâce à la volonté des propriétaires d'aller jusqu'au bout de la démarche, et cela, sur un cours d'eau où il n'y avait pas d'obligation réglementaire. »

Marie Adalbert
Coordinatrice Vienne Médiane - SABV

Dès 2017, les projets d'effacement s'engagent. Des relevés sont réalisés pour évaluer le volume de sédiments mobilisables dans la retenue, ainsi qu'une analyse des sédiments pour connaître leur nature. En 2019, après une pêche électrique de sauvetage, débutent les travaux de suppression des seuils : réaménagement du lit mineur, protection des berges, décaissement favorisant

les débordements de la rivière, et aménagement paysager de la partie du seuil conservée.

« L'association locale de pêche était préoccupée par le devenir du parcours de pêche loisir. Les nombreux échanges, l'ensablement de la retenue l'ont convaincue de l'intérêt d'effacer le seuil. Cela laisse place à une rivière courante et dynamique, encore plus favorable au développement des poissons. »

Le parcours pêche sera maintenu et nous attendons ensemble avec impatience le retour de la truite fario. »

Pierre Pommeret
Directeur FDAAPPMA87



Les riverains sont satisfaits des travaux et de la modification des sites. Les écoulements sont plus dynamiques. Les poissons peuvent remonter sur près de 3,7 kilomètres de cours d'eau supplémentaires. Des blocs rocheux et une alternance de radiers ainsi que de fosses, plus favorable au retour du bon état écologique.

Outils pédagogiques, visites, film et site internet dédié ont accompagné la démarche pour faciliter la bonne appropriation du projet par la population locale. Le reportage est disponible en cliquant sur ce lien :

https://youtu.be/rbM6iShbb_w



En Vienne aussi, on préserve et on communique !

En 2021, la Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86) a décidé de valoriser plusieurs actions techniques, par le biais de la création de vidéos promotionnelles disponibles sur leur chaîne YouTube :

Chantier de restauration de l'auxance

Retour sur une opération estivale : La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique est maître d'ouvrage pour la restauration morphologique de l'Auxance (1^{ère} catégorie piscicole). Ces travaux consistent à diversifier les écoulements, créer de nombreux habitats pour la faune et la flore aquatique, et augmenter la capacité auto-épuratrice de la rivière.



Suivi de la Frayère de Villemonnay sur le Clain

La FDAAPPMA 86 effectue régulièrement des échantillonnages au moment des vidanges de frayères à brochet. Ces opérations permettent de connaître la réussite ou non d'une reproduction ainsi que l'état sanitaire des poissons au moment de leur dévalaison vers le cours d'eau principal.



Suivi et protection de l'écrevisse à pieds blancs

Dans le cadre de ses missions de protection du milieu aquatique, la Fédération 86 entreprend chaque année des sauvetages et suivis d'une espèce menacée de disparition : l'écrevisse à pieds blancs. Les populations présentes dans le département sont très fragiles et nécessitent une attention toute particulière.



Réalisation d'un IBGN

La Fédération réalise de nombreux IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) afin de déterminer la qualité d'un cours d'eau et de mettre en place d'éventuelles actions de restauration ou d'amélioration d'un cours d'eau.



En immersion sur le bassin de l'Eure

Chartres métropole, moteur de la continuité écologique

Cette année, les journées techniques régionales se sont déroulées les 14 et 15 octobre 2021 dans le département d'Eure-et-Loir. Près de 30 participants ont échangé sur les travaux menés par Chartres Métropole sur le bassin de l'Eure, la gestion de l'espace naturel sensible d'Ecluzelles ou encore la restauration de la Blaise, menée par le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières. Le fil conducteur de ces journées reste la continuité écologique et cette année, elle avait une saveur particulière avec l'application locale de la Loi climat, promulguée cet été.

Chartres métropole assure la gestion de 136 kilomètres de cours d'eau dans l'agglomération. Ce réseau hydrographique a fait l'objet d'aménagements hydrauliques industriels importants induisant une dégradation de la qualité de l'eau. L'Eure reste le principal cours d'eau du secteur avec 48 kilomètres mais compte une cinquantaine d'ouvrages, tels que des moulins et autres vannages. Pour Chartres Métropole, la continuité écologique est une vraie priorité ! Pour améliorer le transport des sédiments mais également la libre circulation des poissons, une étude intitulée Plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) de la rivière a été menée de Luisant à Lèves depuis 2016, et des travaux ont été entrepris. Le retour d'une bonne gestion des milieux et d'un entretien courant de la rivière est apparu comme une nécessité.

« L'objectif n'était pas de supprimer tous les vannages mais de retirer ceux à l'abandon, ou qui n'ont plus d'utilité. »

Le PPRE a permis de ressortir plusieurs actions importantes sur le bassin :

- L'effacement de six ouvrages
- L'effacement partiel d'un ouvrage (étagement)
- L'équipement d'un ouvrage (franchissabilité)
- La rénovation de deux vannages (débits)

En outre, il s'agit par exemple d'ouverture totale de vannages pour faciliter un meilleur écoulement de l'eau, l'arasement du seuil de fond, l'abat-tage de peupliers non adaptés aux berges ou encore la plantation de nouveaux arbres, etc. Ces travaux ont souvent été accompagnés par la création de banquettes de resserrement du cours d'eau afin de diversifier les habitats et donc de favoriser la biodiversité, en augmentant les alternances de zones calmes et profondes avec des zones plus rapides et moins profondes.

Afin d'établir un état des lieux d'avant travaux, la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir (Fdaappma 28) a réalisé plusieurs pêches d'inventaire. L'analyse des résultats fait apparaître une meilleure qualité des populations piscicole en aval des secteurs concernés par les travaux. Globalement, le suivi fait ressortir une biomasse et une diversité faibles, tant sur les espèces rhéophiles que lithophiles. Le peuplement théorique aurait dû comporter une quinzaine d'espèces et non de 5 à 9. Finalement, 10 kilomètres de cours d'eau ont été réouverts aux populations piscicoles grâce à la concertation de tous les acteurs.

Les premiers retours montrent que la diminution du niveau d'eau sur certains secteurs s'accompagne d'une augmentation de la population piscicole et d'une amélioration globale de la biodiversité. Ce projet en milieu urbain, démontre que l'on peut concilier la restauration de la continuité écologique, la préservation du patrimoine bâti et la satisfaction des riverains.



La Blaise, 49 km entre la région du Perche et sa confluence avec l'Eure

Le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) a accueilli le groupe afin de présenter quelques travaux en rivière.

L'objectif majeur du SBV4R est également de rétablir la continuité écologique sur son territoire. Plusieurs missions sont conduites en partenariat avec la Fdaappma 28 pour atteindre cet objectif, comme d'œuvrer en faveur d'un effacement ou d'un aménagement des ouvrages hydrauliques inutilisés, continuer à améliorer la qualité physico-chimique de l'eau ou encore sensibiliser les riverains au bon entretien des berges et de leur végétation et communiquer les gestes éco-citoyens aux agriculteurs et au grand public. Des travaux ont donc été réalisés et vont se poursuivre prochainement. En effet, après l'effacement de sept ouvrages, principalement les plus vétustes, entre Dreux et la confluence de l'Eure, le syndicat a entrepris dès 2015, l'aménagement du moulin de Fortisle, à Tréon ou également, la suppression du vannage des anciennes fonderies de Saulnières, sites que nous avons pu visiter. Sur cette dernière opération, 850m de restauration du lit mineur ont été réalisés, avec un réaménagement des berges et l'élimination des espèces exotiques envahissantes. Sur Tréon, le lit mineur a également fait l'objet d'une restauration : sinuosité, diversification des habitats, installation d'une ripisylve adaptée.

L'aménagement de ces ouvrages hydrauliques a permis d'ouvrir un tronçon important pour la circulation piscicole entre l'Eure et la Blaise. Cette opération a considérablement amélioré le transport des sédiments, essentiels à l'équilibre hydromorphologique et écologique de la rivière. Cette dynamisation par décolmatage des fonds permet également de retrouver un écosystème d'eau vive, indispensable à la reproduction de nombreuses espèces piscicoles, comme la Truite fario.

La Fdaappma28 a réalisé 21 pêches d'inventaire sur le bassin de la Blaise entre 1999 et 2018. Sur Tréon, ce suivi fait ressortir une évolution positive de l'Indice Poissons Rivières, indice qui pour rappel, permet de mesurer l'écart entre un peuplement piscicole théorique et le peuplement observé lors de la pêche. Plus l'écart est important moins la qualité piscicole est bonne. Ici, après la suppression du vannage et les travaux de restauration, la note de l'IPR est passée de 18,27 à 8,23 puis 5,95.

Le suivi des frayères à Truite fario mené depuis plusieurs années par la Fédération laisse apparaître une très forte amélioration de l'indice kilométrique surtout dans la traversée de Dreux avec près de 12,5 nids au km.

Une analyse génétique de cette espèce a également été réalisée sur 2 stations et le constat est que les deux populations sont parfaitement naturelles, avec une diversité génétique normale pour des populations de petite taille, et ne présentent aucun signe de perturbation.

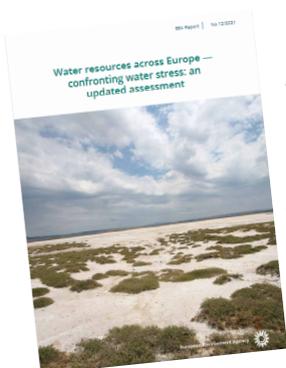
« **Tout se passe comme si elles étaient gérées de façon patrimoniale.** »

Patrick Berrebi
Institut des Sciences de l'Evolution,
UMR5554 UIM2/CNRS/IRD,
Université Montpellier 2

Les indicateurs présentés par la Fédération plaident inévitablement et une nouvelle fois en faveur d'un retour de la continuité écologique.



Veille technique et réglementaire



Water stress is a major and growing concern in Europe

Rapport EEA 12/2021 - « Water resources across Europe – confronting water stress: an updated assessment »

<https://www.eea.europa.eu/highlights/water-stress-is-a-major>

Guide de sécurité en pêche électrique

Maison de l'eau et de la Pêche de Corrèze, Afpcvl / Arpna

L'objectif du présent guide est de traiter de la question de la sécurité dans la réalisation des pêches électriques.

Ce document a une visée pédagogique de sensibilisation et de vulgarisation à l'attention des dirigeants.

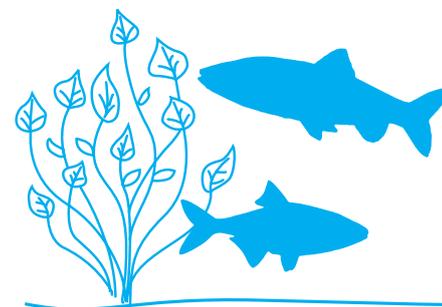


European eel (*Anguilla anguilla*) throughout its natural range

Rapport ICES 11/2021

<https://doi.org/10.17895/ices.advice.7752>

Le Conseil international pour l'exploration de la mer a rendu en novembre 2021, un avis préconisant pour 2022, l'arrêt total des captures d'anguilles, quel que soit le stade et quel que soit le mode de pêche.



Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)

49 route d'Olivet, 45100 ORLÉANS

Association des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire (AFPCVL)

11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Au fil de l'eau

Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
du bassin Loire-Bretagne

Avec le soutien
financier de



Directeurs de la publication : Jean-Paul Doron, Serge Savineaux
Conception et réalisation : Julien Prosper, Samuel Chaplais
Crédits photographiques : Julien Prosper, Fnfp, Une image à part